

Compte-rendu du conseil municipal du 4 avril 2014

Le 4 avril 2014 à 20h30, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence du maire Luc Villaret.

Étaient présents : Geneviève Décisier, Sylvie Fenetrier, Nathalie Sordoillet, Nicole Caillat, Adrienne Lautric, Thierry Landes, Pierre Boissière, Gaultier Sordoillet, Gérard Etancelin, Frédérick Pascal.

Secrétaires de séance : Nathalie Sordoillet, Adrienne Lautric

Pour ouvrir la séance et à la demande de Nathalie Sordoillet, Luc Villaret, maire, procède à la **relecture du procès-verbal de la réunion du Conseil du 28 mars**, consacrée à l'élection du maire et de ses adjoints.

1- Avant d'aborder les points à l'ordre du jour, Luc Villaret rappelle que la constitution de la nouvelle équipe municipale s'est faite dans un esprit d'ouverture, de cohésion et de rassemblement.

- Le choix de confier à Geneviève Decisier les fonctions de 1^{ère} adjointe résulte, entre autres choses, de son ancienneté dans la commune et de l'estime dont elle bénéficie auprès de la population ;
- Pierre Boissière, cévenol d'origine, est susceptible de tisser des relations de proximité entre les habitants, du fait, notamment, de la profession qu'il exerce ;
- Thierry Landes a, quant à lui, fait preuve de beaucoup de pondération et du recul nécessaire dans l'important travail qu'il a accompli dans le règlement des conflits au sein de la société de chasse. Son entrée au Conseil municipal est pour lui l'occasion de se faire mieux connaître et apprécier de la population ;
- Frédérick Pascal, issu d'une vieille famille cévenole, apportera l'esprit décalé et la pondération qui le caractérisent ;
- Depuis près de 20 ans qu'il réside dans la commune, Gaultier Sordoillet a largement démontré l'investissement dont il est capable en accueillant dans sa famille plusieurs jeunes en grande difficulté, tous désormais réinsérés socialement et économiquement;
- Gérard Etancelin apportera à la municipalité le savoir faire dont il a déjà fait preuve en réalisant seul et bénévolement, avec discrétion et compétence, la charpente de la bergerie du Trescol ;
- Une mention spéciale concerne Nathalie Sordoillet, cheville ouvrière de la commune, qui accomplit quotidiennement et avec beaucoup d'abnégation un travail considérable.

L'importance du rôle des autres conseillers n'appelle pas de commentaires, les habitants de la commune les connaissant déjà depuis longtemps.

2- La nomination des délégués aux différents syndicats et instances

1- Le SIVOM (Syndicat intercommunal à vocations multiples)

Les Sivom sont des [établissements publics de coopération intercommunale](#) (EPCI). Le Sivom de Sumène, qui se réunit tous les mois ou tous les deux mois, a deux activités principales :

- . la gestion des personnels des 7 communes du canton ;
- . la gestion des pistes DFCI, avec des plans d'entretien pour 4 ans. 2014 est la dernière année où Saint-Roman bénéficie de subventions, qui conduisent à ne laisser à la charge de notre commune que 25% du coût réel des dépenses (soit 14 000€ environ). L'abandon prochain des compétences du département sur cette question, s'il se confirme, conduira à faire supporter à notre commune un coût de 56 000€ qu'elle ne pourra pas honorer.

2 titulaires (soit 2 votes) : Geneviève Decisier ; Thierry Landes

2 suppléants : Pierre Boissière ; Sylvie Fenêtrier

2- Le SIVU (Syndicat intercommunal à vocation unique)

Les SIVU sont aussi des [établissements publics de coopération intercommunale](#), régis par le [Code général des collectivités territoriales](#). Leur fonctionnement est similaire à celui d'un [syndicat intercommunal à vocations multiples](#) (Sivom) à la différence près qu'un Sivu ne dispose que d'une compétence, fixée dans ses statuts.

Le SIVU Ganges - Le Vigan concerne plus de 45 communes des bassins versants de l'Hérault (depuis sa source jusqu'à Ganges). Dans la commune de Saint-Roman, la vallée du Savel entre dans sa compétence (Combe Bonne, Rieutord et Sumenette).

Titulaire : Thierry Landes - **Suppléante :** Nathalie Sordoillet (1 réunion par mois)

3- Le Syndicat d'électrification du Gard (SMDE 30), composé de techniciens, élabore des projets (tel le choix de renforcer certaines lignes électriques, par exemple).

2 titulaires : Luc Villaret, Sylvie Fenêtrier - **2 suppléants :** Thierry Landes, Gérard Etancelin

4- La Communauté de communes gangeoises et suménoises

La Communauté de Communes des Cévennes Gangeoises et Suménoises a été créée le 1^{er} janvier 2000. Elle regroupe aujourd'hui 9 communes héraultaises du canton de Ganges et 4 communes gardoises du canton de Sumène, soit 12 500 habitants.

Le contexte actuel est caractérisé à la fois par une perte de compétences progressive des communes sur des domaines majeurs (urbanisme, eau et assainissement, voirie), et par une modification de la représentation des communes, qui, de fait, confèrera en nombre de voix une très large suprématie aux communes les plus peuplées (Ganges, Laroque, Cazihlac, Saint-Bauzille et Moulès et Baucels), au détriment des toutes petites communes. Il est essentiel, dans ce contexte, de tisser un lien fort avec Sumène.

Titulaire : Luc Villaret - **Suppléante :** Geneviève Decisier

5- Le Syndicat interdépartemental d'aménagement du Vidourle est compétent pour la gestion du Vidourle (crues, aménagement des berges, tourisme, etc.). Il dispose de fonds importants.

Titulaire : Nicole Caillat - **Suppléante :** Adrienne Lautric (1 réunion par an, à Sommières)

6- Le groupement forestier de Saint Martial recouvre les communes de Saint Roman et de Saint Martial et concerne à la fois des intérêts publics et des intérêts privés.

2 titulaires : Luc Villaret, Pierre Boissière - **2 suppléants** : Thierry Landes, Gaultier Sordoillet

3- La création de la Commission finances, marchés publics et appels d'offres

Composition : Luc Villaret, Geneviève Decisier, Nathalie Sordoillet, Gérard Etancelin, Thierry Landes, Nicole Caillat, Frédérick Pascal.

4- Les indemnités du maire et des adjoints

Les taux et indemnités antérieurs, applicables aux communes de moins de 500 habitants et fixés par le Code général des collectivités territoriales, sont reconduits.

Au vu de l'article L. 2123-20 du code général des collectivités territoriales, il appartient au conseil municipal de déterminer les taux des indemnités du maire et de leurs adjoints dans la limite des taux maximum fixés par la loi.

Pour mémoire :

Montant des indemnités de fonction brutes mensuelles des maires et adjoints depuis le 1^{er} juillet 2010

Population totale	Maires		Adjoints	
	Taux maximal (en % de l'indice 1015)	Indemnité brute (montant en euros)	Taux maximal (en % de l'indice 1015)	Indemnité brute (montant en euros)
< 500	17	646,25	6,6	250,90
500 à 999	31	1 178,46	8,25	313,62
1 000 à 3 499	43	1 634,63	16,5	627,24
3 500 à 9 999	55	2 090,81	22	836,32
10 000 à 19 999	65	2 470,95	27,5	1 045,40
20 000 à 49 999	90	3 421,32	33	1 254,48
50 000 à 99 999	110	4 181,62	44	1 672,65
100 000 à 200 000	145	5 512,13	66	2 508,97
> 200 000	145	5 512,13	72,5	2 756,07
Paris, Marseille, Lyon	145	5 512,13	72,5	2 756,07

© AMF 2012

Conseillers municipaux des communes de 100 000 habitants au moins : 228,09 € (6 % de l'indice 1015)

Indice brut mensuel 1015 depuis le 1^{er} juillet 2010 : 3 801,47 €

5- Les délégations du maire aux adjoints

En l'absence du maire :

Geneviève Decisier : Ordonnateur des dépenses et des recettes, Urbanisme

Pierre Boissière : Gestion du personnel

Nathalie Sordoillet : Bâtiments et équipements communaux

Les tâches d'état civil sont de droit déléguées à l'ensemble des conseillers municipaux.

6- Point sur les lignes téléphoniques

Luc Villaret a fait lecture d'une lettre que lui a adressée Orange, suite aux réclamations incessantes faites par la mairie : depuis la mi-février 2014, un bilan de nos lignes a été effectué par Orange, réalisé à 90%.

Le constat a fait apparaître des fils sectionnés (frottement des branches d'arbres) ou endommagés (plombs de chasse). Plusieurs centaines de mètres de fils ont d'ores et déjà été remplacés.

Dans le prochain bulletin, il faudra rappeler l'obligation d'élagage, qui concerne la DDE pour les sections de plus de 7cm de diamètre, et les particuliers pour les bois de section inférieure. Un appel à la remontée d'informations devra également être fait.

7- Questions diverses

1- La communication

La poursuite de la réalisation du bulletin municipal et de la maintenance du site Internet de Saint Roman est confiée à Michel Tasset, dans la continuité de son investissement antérieur. N'étant pas élu, il désire laisser le soin de la rédaction des comptes rendus à ses assistants, Geneviève Decisier, Nathalie Sordoillet et Adrienne Lautric pour ne s'occuper, avec Françoise Jutteau, que de l'organisation, de la synthèse et de la réalisation technique.

2- La programmation du travail du Conseil

Sur une suggestion de Geneviève Decisier, le Conseil devra rapidement s'entendre sur une programmation de ses travaux, sur court, moyen et plus long terme.